

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-SIXIÈME SESSION

Documents officiels



1988^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 18 novembre 1971,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Point 43 de l'ordre du jour :	
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : rapport du Directeur général	
Rapport de la Deuxième Commission	1
Point 46 de l'ordre du jour :	
Identification des pays en voie de développement les moins avancés : rapport du Secrétaire général	
Rapport de la Deuxième Commission	1

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR

**Institut des Nations Unies pour la formation
et la recherche : rapport du Directeur général**

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (A/8517)

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR

**Identification des pays en voie de développement
les moins avancés : rapport du Secrétaire général**

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (A/8521)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le Rapporteur de la Deuxième Commission, M. Osman, du Soudan, à présenter, au cours d'une seule intervention, les rapports sur les points 43 et 46 de l'ordre du jour.

2. M. Salih Mohamed OSMAN (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Deuxième Commission sur les points 43 et 46 de l'ordre du jour [A/8517 et A/8521].

3. En ce qui concerne le point 43, la Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 7 du document A/8517, un projet de résolution adopté sans objection par la Commission.

4. A propos du point 46, la Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 22 du document A/8521, un projet de résolution dans lequel l'Assemblée générale approuverait notamment la liste des pays les moins développés contenue dans le rapport du Comité de la planification du développement¹.

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante et unième session, Supplément No 7 (E/4990).

5. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les membres de l'Assemblée à faire porter d'abord leur attention sur le rapport de la Deuxième Commission relatif au point 43 de l'ordre du jour [A/8517].

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Deuxième Commission.

6. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Si aucun représentant ne désire prendre la parole pour une explication de vote, l'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le paragraphe 7 du rapport. La Deuxième Commission avait recommandé l'adoption du projet de résolution, sans objection. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté [résolution 2767 (XXVI)].

7. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va examiner maintenant le rapport relatif au point 46 de l'ordre du jour [A/8521].

8. Le Président de la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, le Ministre des affaires étrangères du Pérou, M. Elgardo Mercado Jarrín, souhaite faire une déclaration. Je lui donne la parole.

9. M. MERCADO JARRIN (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un grand honneur que de m'adresser de nouveau à cette assemblée générale des Nations Unies quelque temps seulement après que j'ai pu, en tant que ministre des affaires étrangères du Pérou, participer à la discussion générale de cette vingt-sixième session.

10. Mais à l'honneur s'ajoute aujourd'hui une délicate responsabilité. Je me trouve à cette tribune après avoir été chargé par les représentants des peuples du tiers monde de faire entendre leurs voix unies et conscientes en cette assemblée. C'est pourquoi je voudrais porter à la connaissance de la collectivité internationale la déclaration et les principes du Programme d'action de Lima, approuvés par acclamation au cours de la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept [A/C.2/270 et Corr.1].

11. J'ai tenu à me faire accompagner d'éminents représentants des trois grandes régions qui constituent le Groupe des Soixante-Dix-Sept : M. Wilson Lutara, ministre de l'Ouganda, qui représente l'Afrique, l'ambassadeur Neville Kanakarathne, de Ceylan, qui représente l'Asie, l'ambassadeur Humberto Díaz-Casanueva, du Chili, qui représente

l'Amérique latine, ainsi que l'ambassadeur Hortensio Brillantes, des Philippines, qui a présidé le Bureau de la réunion. Nous comptons également parmi nous le représentant du Pakistan, l'ambassadeur Niaz Naik, qui a accompli un excellent travail comme rapporteur de cette deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

12. Avant d'aborder le vif du sujet, je tiens à vous dire une fois de plus, Monsieur le Président, à quel point nous vous sommes reconnaissants de la visite que vous avez faite à notre capitale à l'occasion de la deuxième Réunion ministérielle. Votre présence a été accueillie fraternellement, car elle constituait la reconnaissance, par la plus grande autorité de notre organisation internationale, de l'importance des délibérations de Lima, de la signification des accords et de la profondeur des aspirations que l'on y a vu se manifester. Vos paroles, Monsieur le Président, ont été, pour tous ceux qui ont pris part à la réunion, une source permanente d'inspiration.

13. C'est pourquoi j'ose vous demander de confirmer mes propos lorsque je déclare dans cette enceinte, où nous venons toujours avec une espérance renouvelée, que nous attendons de cette organisation l'appui nécessaire qui nous aidera à forger tous ensemble un lendemain meilleur pour les peuples du tiers monde, comme le réclame l'importante réunion de Lima.

14. Le haut niveau de ses participants, le nombre accru de pays représentés, la diversité des points examinés et les analyses approfondies des différentes questions font de la réunion de Lima une rencontre d'une très grande importance non seulement pour le monde en voie de développement, mais encore pour toute la collectivité internationale qui se sera enrichie de l'apport d'un document dont l'importance sera mieux appréciée au fil du temps, un document qui doit être considéré comme un apport positif à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)].

15. Qu'il me soit permis de faire une brève parenthèse pour dire combien mon pays a éprouvé de plaisir à être l'hôte des nations du tiers monde représentées par leurs ministres et leurs hauts fonctionnaires. Je crois, en outre, que peu de pays peuvent, autant que le Pérou, se prêter à des réunions de ce genre. Les courants de migrations de notre histoire ont fait du Pérou une nation multiraciale dont le défi principal est un processus de métissage intégré. La grande tâche du Pérou d'aujourd'hui et du Pérou de demain sera de faire aboutir ce processus à une synthèse culturelle représentant pleinement les divers éléments qui concourent à définir notre personnalité nationale. Ainsi, rien ne peut réjouir davantage le Pérou, dont la culture se nourrit de valeurs autochtones, occidentales, africaines et asiatiques, que de recevoir ses frères d'autres régions.

16. Dans le même ordre d'idées, il importe de faire remarquer que le Pérou est le théâtre, aujourd'hui, d'un processus révolutionnaire destiné à libérer son peuple de tout type de domination afin d'y voir régner pleinement les droits et les valeurs de la personne humaine. Tout cela n'a pu que contribuer à rendre plus propice le cadre du rendez-vous des pays qui se trouvent dans des situations

semblables et qui aspirent, à juste titre, à leur propre libération.

17. L'inévitable contenu politique, qui a caractérisé les délibérations de la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, fait ressortir, chez les pays du tiers monde, un fait qui mérite d'être souligné. Leur unité n'est pas seulement déterminée par l'ensemble de demandes qu'ils adressent aux pays développés, elle l'est aussi par le grand rapprochement que crée la pauvreté qui dicte certains comportements nationaux, qui donnent au Groupe une position et un sens plus cohérents. Le genre de comportement auquel je fais allusion, loin de contrarier les expressions culturelles de chaque région et de chaque groupe social dans ces régions, en est complémentaire, rendant plus viable cette sorte de communication.

18. En exprimant cette idée, je pense à la majorité de la population du globe qui, tous les jours, doit se demander s'il est possible qu'une minorité d'hommes puissent vivre en ignorant l'ampleur de la misère qui affecte la majorité. C'est pourquoi nous demandons, à nous-mêmes et aux autres : comment les peuples comblés peuvent-ils penser que leur sort sera, en fin de compte, différent du destin de la grande majorité de l'humanité.

19. Le tiers monde ne peut s'empêcher de manifester sa préoccupation réelle en présence de la myopie qui paraît caractériser la politique des pays développés. L'absence d'une conscience universelle, l'ignorance de la nécessité d'établir un monde de dignité pour tous, l'exploitation égoïste de l'activité créatrice de l'homme sont des éléments qui jouent dans le monde développé contre lesquels le monde en voie de développement proteste, convaincu que de tout cela découlera une situation de violence à l'échelle de la planète.

20. Au demeurant, la situation misérable que connaissent les nations du tiers monde a des raisons historiques, dont de nombreuses nations portent la responsabilité. La pauvreté du tiers monde n'est pas fortuite. Elle est le fait des régimes de colonialisme et de néo-colonialisme exercés pendant des siècles. Les pays qui ont obtenu tardivement leur indépendance politique ont ensuite été soumis à de nouvelles formes de domination plus élaborées, mais tout aussi destructrices, qui ont limité l'existence réelle des souverainetés nationales et qui ont contrecarré leurs aspirations au bien-être.

21. Personne ne peut nier la responsabilité historique que les nations développées portent à l'égard des pays en voie de développement, à cause de ce que leur politique leur a fait dans le passé et à cause de certaines attitudes qui survivent encore chez elles aujourd'hui. Devant ce tableau, que de justes inquiétudes envahissent les esprits du tiers monde et, voudrais-je ajouter, que de sentiments malaisés saisissent le monde développé !

22. Les réclamations persistantes des pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept au cours de la dernière décennie n'ont pas été entendues. Les politiques économiques de nombreuses puissances, grandes et moyennes, continuent à nier les intérêts des pays pauvres.

23. Les pays en voie de développement ont examiné, au cours de la réunion de Lima, l'évolution économique

internationale depuis la première Réunion ministérielle d'Alger. Les conclusions de cet examen ne sont pas encourageantes.

24. Il ne s'agit pas de s'appesantir une fois de plus sur ce que l'on sait déjà fort bien, à savoir que la situation économique et sociale des pays en voie de développement continue à se détériorer de façon alarmante. Le revenu réduit *per capita*, la diminution de la place qu'occupent les pays en voie de développement dans le commerce mondial, la charge de la dette extérieure, les intérêts des investissements étrangers ne sont que quelques-uns des facteurs les plus apparents d'une réalité où le négatif n'a pour parallèle que l'injuste.

25. A cela on doit ajouter aujourd'hui la crise monétaire internationale et les mesures connexes qui prennent la forme de représailles économiques réciproques entre pays développés mais qui, au fond, affectent plus ou moins équitablement ceux qui ne sont pas responsables de la situation ainsi créée et qui paient ainsi pour des choses qu'ils n'ont pas faites. Ces grands innocents, nous le disons haut et clair, ce sont les peuples en voie de développement du tiers monde qui assistent avec découragement au spectacle d'une situation dans laquelle le principe de la coopération internationale est sérieusement malmené et les chances de succès de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement diminuent en proportion inverse des besoins qu'en ont les secteurs de l'humanité qui n'ont pour tout capital que leurs efforts et leur espérance.

26. Les peuples du tiers monde refusent, avec sérénité mais sans se départir cependant de la plus grande fermeté, leur mise à l'écart de l'économie mondiale et des décisions économiques internationales. Cette mise à l'écart va contre le courant de l'histoire. Cette mise à l'écart contrecarre la participation croissante des peuples à la tâche créatrice d'une nouvelle civilisation universaliste où l'égoïsme individuel disparaît et est remplacé par le partage complet des bienfaits de l'oeuvre réalisée par l'homme.

27. C'est ainsi que l'a compris la réunion de Lima. C'est pourquoi, au-dessus de l'hétérogénéité des vastes problèmes et des réalités variées, s'est élevée une aspiration, authentique et unanimement partagée, qui veut surmonter ce qui est devenu une condition intolérable pour un si grand nombre. C'est également pour cela que la réunion de Lima a pu éviter les écueils naturels créés précisément par cette variété et par la structure de la production des pays en voie de développement. Les conclusions des débats de Lima sont tout particulièrement lucides lorsqu'elles reconnaissent la diversité des différents degrés de développement et les difficultés supplémentaires que présente la survie de productions concurrentielles. Cette lucidité a été possible grâce à la compréhension claire du fait que les phénomènes économiques dont les conséquences nous affectent sont le résultat de situations historiques de mise à l'écart et de dépendance; c'est cela que nos peuples doivent surmonter en y consacrant leurs meilleurs efforts et ce n'est que grâce à un front uni qu'il sera possible de faire face avec succès aux forces qui prétendent encore maintenir un état de choses international dans lequel la division injuste du travail et l'injuste répartition de ses avantages sont les caractéristiques prédominantes.

28. Le document de Lima est venu parachever les objectifs énoncés dans la Charte d'Alger. La déclaration et les principes du Programme d'action de Lima représentent une étape importante dans les prises de position des pays en voie de développement. Dans ce document, on reconnaît que la responsabilité primordiale du développement nous incombe au premier chef et, à cette fin, nous devons entreprendre la tâche historique qui consiste à effectuer les réformes nécessaires dans nos structures économiques et sociales. Mais on y signale également la responsabilité qui incombe à la communauté internationale : celle d'édifier, à l'échelle mondiale, un ordre économique et social plus juste — ordre pour lequel on indique qu'il est nécessaire d'exécuter dans des délais déterminés un programme d'action qui contienne l'adoption, par les pays développés, de politiques économiques entraînant une division internationale du travail plus rationnelle et plus équitable.

29. Un autre point important du document de Lima est la réaffirmation de notre droit souverain de disposer librement de nos ressources naturelles dans l'intérêt du développement économique et social des populations croissantes de nos pays et la condamnation de toutes mesures ou pressions politiques ou économiques extérieures portant atteinte à l'exercice de ce droit. Nous croyons que de telles mesures constituent une violation des principes de l'autodétermination des peuples et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un autre Etat, reconnus l'un et l'autre dans la Charte des Nations Unies, et pourraient, si elles étaient appliquées, menacer gravement la paix et la sécurité internationales.

30. Le contenu du document de Lima reflète l'analyse précise que l'on y a effectuée d'une situation internationale qui n'est autre que le cadre politique dans lequel trouve place une réalité économique. Cette réalité est profondément et intimement influencée par cette situation. Nul ne peut plus prétendre les séparer l'une de l'autre; aussi bien la réunion de Lima a-t-elle trouvé judicieux de demander que l'on mette fin à l'application de politiques indésirables. Nous condamnons la course aux armements, le colonialisme et le néo-colonialisme, la discrimination raciale, l'*apartheid* et l'occupation de territoires d'autres Etats non seulement parce que tout cela est condamnable en soi, mais encore parce qu'il s'agit de phénomènes lourds de conséquences néfastes qui tendent à aggraver les problèmes du sous-développement économique et social.

31. La déclaration et les principes du Programme d'action de Lima montrent qu'il est également nécessaire que les pays développés acceptent certains principes fondamentaux dans leurs relations avec nous, par exemple le respect rigoureux du *statu quo* dans les questions douanières, l'application de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et des pays sans littoral, la responsabilité qui incombe à la communauté internationale d'éliminer tous les obstacles à la croissance et au développement afin de parvenir à une sécurité économique collective, la pleine participation des pays en voie de développement, sur un pied d'égalité, aux décisions portant sur la réforme du système commercial et monétaire international, la promotion d'un transfert massif des techniques, la prévision d'une participation majeure et substantielle des pays en voie de développement à toutes les opérations invisibles, la reconnaissance du fait que les pays en voie de développement ont

le droit de disposer des ressources de la mer dans les limites de leur juridiction nationale, compte étant dûment tenu des besoins de développement et de bien-être de leurs populations.

32. Le Programme d'action du document de Lima est réaliste; il répète bon nombre des demandes que nous formulons depuis des années à Genève, à Alger, à New Delhi et ailleurs, demandes qu'il est indispensable de satisfaire si l'on veut avancer dans la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement.

33. Les objectifs du Programme d'action de Lima reflètent la nécessité d'entreprendre, une fois pour toutes et dans les délais fixés, des politiques concrètes et cohérentes dans la ligne des buts et objectifs du développement que nous nous sommes fixés dans nos propres pays. Le but final, nous le répétons, est d'établir un système rationnel de division internationale du travail. A cette fin, le *modus operandi* n'est que la volonté politique des pays développés d'entreprendre des consultations et des négociations à la troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et dans d'autres instances.

34. Le Programme d'action comprend les propositions concrètes et spécifiques suivantes : augmentation du volume du commerce dans les pays en voie de développement; prix stables, équitables et rémunérateurs pour les produits de base; accélération du processus d'industrialisation et augmentation des revenus en devises au moyen de l'accroissement et de la diversification des exportations; établissement par tous les pays du système général préférentiel; meilleures ressources financières à des conditions plus favorables; participation à la réforme monétaire internationale; augmentation des revenus en devises provenant du transport maritime, des assurances et du tourisme; encouragement de la transmission de techniques; octroi, aux pays en voie de développement les moins avancés et à ceux n'ayant pas de littoral, d'avantages équitables au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

35. La déclaration commune des représentants des 96 pays en voie de développement, qui fait partie intégrante de la déclaration et du Programme d'action de Lima, reconnaît et réaffirme les prises de position que j'ai déjà mentionnées et indique que l'on a pleinement conscience du caractère profondément révolutionnaire du moment de l'histoire du monde que nous vivons, rejetant la coexistence de la pauvreté et de la richesse, qui constitue une situation anormale devant être liquidée de toute urgence.

36. Bien que les espérances, qui étaient les nôtres lorsque la Charte d'Alger fut approuvée, aient été déçues et malgré les difficultés économiques internationales actuelles, dont les expressions les plus éloquentes sont la crise monétaire internationale et la résurgence du protectionnisme, les 96 pays ont réaffirmé, dans la déclaration commune, leur foi collective en la coopération internationale pour le développement, telle qu'elle est définie dans la Charte des Nations Unies et exprimée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, instance principale du système des Nations Unies chargée d'examiner les questions relatives à une nouvelle structure dans les relations économiques internationales.

37. Dans la déclaration commune, nous disons aussi que nous sommes convaincus que la troisième session de la Conférence, qui aura lieu à Santiago du Chili en avril et mai 1972 sera, pour la communauté internationale, une nouvelle occasion de fournir un effort collectif pour mettre en oeuvre la déclaration et les principes du Programme d'action de Lima.

38. Nous portons à la connaissance des Nations Unies et, spécialement, des peuples et des gouvernements des pays développés, la déclaration et les principes du Programme d'action de Lima assez tôt pour qu'ils puissent les étudier et les examiner. Nous ne pensons pas exagérer en disant que nous croyons que ce document constitue une base précieuse pour les consultations et les négociations de la prochaine Conférence. Nous espérons donc qu'à la troisième conférence sur le commerce et le développement les pays industrialisés apporteront des réponses constructives et valables pour que ne se reproduise pas le dialogue aigre entre pays en voie de développement et pays développés et que nous entamerons à sa place une nouvelle étape qui permettra de surmonter la crise actuelle de la coopération économique internationale pour le développement.

39. Quelques semaines avant la Réunion ministérielle, des hommes de différentes races de diverses latitudes de la planète se sont réunis à Bangkok, à Addis-Abeba et à Lima pour concilier, à l'échelon régional, les positions qu'ils devaient faire valoir à la conférence qui se tiendrait dans la capitale de mon pays. Ils étaient mus non seulement par la conviction qu'ils travaillaient pour le bien-être futur de leurs peuples, mais encore par l'idée que ce travail avait un sens et qu'il allait être finalement présenté à un auditoire responsable et éclairé. Cette double raison garde toute sa valeur après la réunion, à Lima, du Groupe des Soixante-Dix-Sept. En m'acquittant du mandat qui m'a été confié et qui consiste à transmettre à l'Assemblée les conclusions auxquelles nous sommes parvenus ainsi que l'esprit qui les anime, je ne peux manquer de souligner qu'elles prennent maintenant ici une forme substantielle et cohérente, fruit d'une harmonie qui a su s'imposer au-delà de tout particularisme et qui a su surmonter les difficultés inhérentes à la nature même du Groupe qui les formule. C'est pourquoi nous sommes tellement certains que les pays avantagés par la richesse et le bien-être sauront se rendre compte avec la lucidité qu'exige la situation de la nécessité de refondre les relations économiques internationales en tenant compte de la justice.

40. Les peuples du tiers monde veulent, par mon intermédiaire, placer les conclusions présentées ici, aux Nations Unies, sous le signe d'une espérance er.têtée — celle-là même qui nous a donné cette confiance en nous-mêmes dont nous avons besoin pour surmonter les obstacles que nous avons rencontrés : l'espérance de l'union qui est la preuve de notre maturité; l'espérance que nous ne trahirions pas la confiance que l'on avait mise en la Réunion; une espérance qui n'est peut-être plus l'espérance juvénile des premières années de notre institution mais, en tout cas, une espérance lucide qui jaillit de la clameur de l'humanité démunie et consciente; l'espérance, enfin, qu'au moment où les peuples en voie de développement du tiers monde cherchent les chemins de leur libération et engagent tous leurs efforts dans la tâche vitale, les peuples développés comprendront la grave responsabilité qui leur incombe dans la définition

d'une humanité englobant tous les hommes où l'espoir d'une vie humaine ne sera plus le privilège de quelques-uns mais le fruit mérité et noble de l'effort et de la coopération de tous les hommes de la Terre.

41. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, le général Mercado Jarrín, ministre des affaires étrangères du Pérou.

42. **M. LUTARA** (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi et pour mon pays que de pouvoir m'adresser à cette auguste assemblée au nom des membres africains du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui se sont récemment réunis à Lima (Pérou) pour préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit avoir lieu à Santiago du Chili en avril-mai de l'année prochaine.

43. Mes collègues, le président en exercice de la conférence du Groupe des Soixante-Dix-Sept et les représentants des zones latino-américaines et asiatiques du monde en voie de développement, sont ici pour s'acquitter d'une seule mission : celle de soumettre, à vous, Monsieur le Président, et aux membres de l'Assemblée, les points de vue mûrement pesés des pays du tiers monde sur le sujet capital du commerce et du développement — sujet qui nous est cher à nous, pays en voie de développement.

44. Les questions discutées et examinées de façon attentive et détaillée à Lima ont permis d'aboutir à un consensus évoqué dans le rapport qui vient d'être présenté et commenté de façon très compétente par le Ministre des affaires étrangères du Pérou. Je ne veux donc pas parler longuement de peur de répéter ce qui a déjà été dit par l'orateur précédent. Cependant, je voudrais que vous me permettiez, Monsieur le Président, de faire remarquer encore une fois que les membres africains du Groupe des Soixante-Dix-Sept — comme du reste tous les membres du Groupe — attachent la plus grande importance à cette occasion qui nous a été donnée d'exposer nos points de vue et nos idées à vous-même ainsi qu'aux représentants de l'Assemblée. Cette occasion importante nous permet de réaliser notre désir de communiquer nos propositions et nos idées sur le commerce et le développement aux personnalités les plus compétentes, celles qui forment cette auguste assemblée.

45. Peut-être n'est-il pas nécessaire que je fasse valoir une fois de plus, au nom de la région de l'Afrique, que le fossé qui existe entre les pays riches et les pays pauvres, qui est en réalité le fossé entre les pays développés et les pays en voie de développement, s'élargit sans cesse. Nous croyons que l'intérêt de tous veut que soit comblé ce fossé sans cesse croissant, quel que soit notre stade de développement économique, que nous soyons riches ou pauvres, car nous voulons tous que la paix et la stabilité règnent dans le monde. Nous estimons qu'il est de l'intérêt non seulement du tiers monde, mais également des pays riches et développés de juguler l'écart croissant et alarmant qui existe entre les différents niveaux de prospérité car, quels que soient les différents stades du développement économique de nos pays, nous désirons tous que la paix et la stabilité règnent dans le monde. Le rapport qui vient d'être présenté par le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept est le

fruit des efforts qu'ont faits les pays en voie de développement pour définir les mesures qui pourraient faire beaucoup, à notre avis, pour accélérer le développement du tiers monde si elles étaient adoptées en temps opportun par les nations développées.

46. Les membres africains du Groupe espèrent que leur appel collectif et les suggestions contenues dans le rapport de la conférence de Lima seront examinés par l'Assemblée générale avec la même attention que celle qui a présidé à leur conception et à leur exposé. Nous espérons également que l'examen de ce rapport donnera l'occasion aux représentants réunis ici ainsi que dans d'autres organes de la famille des Nations Unies d'évaluer l'importance des réactions des différents organes des Nations Unies en présence des appels lancés par le passé pour le développement économique du tiers monde. De même, il sera bon de voir que la réaction provoquée chez les pays développés par les appels à l'aide des pays en voie de développement a été proportionnelle à leurs possibilités.

47. Je crains que ce qui a été fait par les pays développés ne soit pas très impressionnant. Il est inutile que j'entre dans les détails. Qu'il me suffise de faire constater que les différentes résolutions et les différents plans que la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adoptés et préparés n'ont pas été appliqués ou ne l'ont été qu'en partie.

48. Je regrette d'avoir à dire que cet état de choses a provoqué, dans l'esprit des peuples des pays en voie de développement, des doutes quant au sérieux accordé aux engagements pris afin de fournir une aide au développement économique du tiers monde par certains pays développés. A ce propos, je voudrais dire combien les pays africains sont reconnaissants des nombreux apports importants consentis pour leur développement économique par de nombreux pays développés. Nous espérons que ces pays continueront de contribuer à la réalisation de cette noble cause et que de nombreux autres pays s'y joindront.

49. En ce qui concerne la troisième Conférence, les pays africains et le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans son ensemble espèrent qu'elle sera couronnée de succès et qu'il en sortira des mesures concrètes prises d'un commun accord sur la base des recommandations du Groupe des Soixante-Dix-Sept que nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui, et que le sort de ces mesures concertées sera différent de celui des mesures arrêtées et retenues par la deuxième Conférence.

50. Nous croyons également que si de fermes mesures semblables à celles que propose le Groupe des Soixante-Dix-Sept ne sont pas prises d'urgence par les pays développés, les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement resteront une chimère à la fin de la deuxième Décennie et que les pays en voie de développement continueront à être la "plaine" du monde développé, rendant sa marche en avant difficile ou pour le moins malaisée. Les pays en voie de développement ne veulent pas se retrouver dans cette situation. Par conséquent, les pays développés doivent les aider à éviter qu'ils ne s'y retrouvent.

51. Avant de conclure, je voudrais, au nom des pays africains en voie de développement, dire combien nous

sommes reconnaissants de l'attitude progressive du président Nixon et de certains sénateurs des Etats-Unis à l'égard de l'aide à l'étranger ainsi que des efforts qu'ils ont déployés afin que le Sénat modifie sa récente décision sur cette question. Nous espérons que les difficultés temporaires que connaît actuellement la grande nation des Etats-Unis d'Amérique dans le domaine monétaire ne l'empêcheront pas, grâce à son économie fondamentalement saine et forte, d'apporter sa grande et noble contribution au développement des nations pauvres et partant de contribuer à la prospérité et à la stabilité du monde. Nous espérons vivement que les sénateurs seront à la hauteur de la lourde responsabilité qui incombe à leur grand pays et qu'ils apporteront leur aide au moins au monde en voie de développement.

52. Pour conclure, je voudrais, au nom de toute l'Afrique en voie de développement, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir honoré la conférence de Lima de votre présence et d'avoir prononcé une importante allocution qui a profondément inspiré la conférence dans toutes ses délibérations. En second lieu, je voudrais vous remercier, ainsi que tous les représentants réunis ici ce matin, de m'avoir consacré, à moi et à mes collègues du Groupe des Soixante-Dix-Sept, une partie de votre temps précieux et d'avoir fait preuve de patience en nous écoutant. Je souhaite que vos délibérations soient couronnées de succès.

53. M. KANAKARATNE (Ceylan) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur et le plaisir de m'associer ce matin, au nom des membres asiatiques du Groupe des Soixante-Dix-Sept, au Ministre des affaires étrangères du Pérou, président de la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept tenue à Lima, dans la présentation des documents qui résultent de nos délibérations des trois dernières semaines.

54. Quatre-vingt-seize Etats Membres des Nations Unies se sont réunis au niveau ministériel à Lima. Cette deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept va dorénavant jouer un rôle important que nous espérons décisif dans l'élaboration de la politique future de commerce et de développement de la communauté internationale. Au nom des membres asiatiques du Groupe des Soixante-Dix-Sept, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'à l'Assemblée générale, la satisfaction qu'a suscitée chez nous l'esprit de coopération internationale qui s'est manifesté au cours de réunions du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

55. Les trois groupes régionaux d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie ont pu présenter, grâce à deux semaines et demie de travail souvent laborieux et difficile, le document A/C.2/270 et Corr.1 dont vous êtes saisis et qui représente la synthèse des divergences de vues et des difficultés qui surgissent inévitablement lorsque 96 pays souverains se réunissent pour discuter et négocier ce que l'on peut considérer comme un énoncé de leurs besoins actuels.

56. Ma tâche, ce matin, ne consiste pas à ressasser les détails de ce qui a été fait à Lima; ils se trouvent déjà dans le document qui vous est présenté. Je voudrais simplement attirer l'attention des délégations qui n'étaient pas présentes à Lima — il s'agit des délégations des pays développés — sur le fait que la troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'ouvrira à Santiago du Chili

dans cinq ou six mois. La réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept était une conférence préparatoire à la conférence de Santiago et les conclusions que nous avons établies, les accords auxquels nous sommes parvenus sont présentés à la communauté internationale dans la Déclaration commune de la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

57. Au nom du groupe asiatique, je voudrais attirer l'attention des représentants des pays développés présents dans cette salle sur le dernier paragraphe de la déclaration ministérielle commune :

“Nous réaffirmons cependant, malgré l'adversité, notre foi commune dans la coopération internationale pour le développement, telle qu'elle est inscrite dans la Charte des Nations Unies et qu'elle trouve son expression pratique dans la CNUCED, organe principal des Nations Unies en matière de commerce et de développement. Nous formulons notre conviction que la prochaine troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit avoir lieu à Santiago du Chili en avril-mai 1972, sera pour les pays en voie de développement et pour les pays développés du monde entier une occasion nouvelle de faire une tentative collective et déterminée pour redresser effectivement la situation défavorable dans laquelle se trouvent les pays en voie de développement. Nous croyons donc que l'expression conjointe des espoirs et des aspirations partagés par l'humanité, telle qu'elle émane des représentants d'une écrasante majorité de la race humaine, fera beaucoup pour provoquer une réaction favorable de la part de la communauté internationale et, en particulier, des peuples et des gouvernements des pays développés.”

58. Voilà le message qui vous est adressé par la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui vient de se terminer à Lima. Je suis sûr d'être non seulement l'interprète des pays asiatiques, mais encore de tous les pays du tiers monde représentés à Lima, si je déclare que nous serions très déçus de ne pas recevoir une réponse bienveillante et compréhensive de la part des pays développés au moment où nous nous réunirons tous à Santiago.

59. Pour conclure, je voudrais dire, au nom du groupe asiatique du Groupe des Soixante-Dix-Sept, que nous sommes revenus de Lima heureux de voir que 96 Etats souverains ont été à même de surmonter leurs difficultés. Nous avons pu présenter un Programme d'action qui, nous l'espérons, sera mis en oeuvre par les pays développés. Nous voudrions rappeler, du haut de cette tribune, que le tiers monde ou les Soixante-Dix-Sept, qui représentent maintenant 96 pays, feront preuve de souplesse sans montrer de faiblesse; nous serons résolus sans être obstinés et nous serons confiants sans être arrogants.

60. M. DIAZ-CASANUEVA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom des pays latino-américains, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Président de la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, le ministre Mercado Jarrín. Ses paroles sont l'expression même des sentiments et des buts qui animent notre pays. Il a brillamment et énergiquement exposé les problèmes urgents qui affligent les pays en voie de développement. Il a souligné, conformément à ce qui a été exprimé à Lima, la

nécessité d'une action conjointe et responsable des pays en voie de développement afin qu'ils arrivent à rendre plus claire la situation économique et sociale du monde et qu'ils expriment concrètement leurs aspirations.

61. L'Amérique latine a pris conscience, en particulier par le truchement de la Commission économique de coordination latino-américaine, de ses problèmes fondamentaux. Le travail de cette commission est extraordinaire car elle est parvenue à canaliser les inquiétudes de nos peuples qui, avant sa création, s'exprimaient encore de manière vague et sporadique. Elle a ainsi pu exprimer ses problèmes en termes valables non seulement pour l'Amérique latine, mais pour l'ensemble des pays en voie de développement.

62. Les ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont réaffirmé à Lima les principes de la Charte d'Alger. Entre Alger et Lima s'est établie une correspondance extraordinaire et significative. L'Algérie fait partie des pays héroïques qui ont lutté pour leur indépendance; c'est aussi un pays qui se trouve à l'avant-garde de tout ce qui a trait aux problèmes des pays en voie de développement. Le Pérou nous montre, par son progrès et son élan, un autre exemple extraordinaire pour les pays en voie de développement. Par conséquent, Alger et Lima représentent des étapes marquantes de la marche difficile que constitue l'histoire des pays en voie de développement.

63. M. Mercado Jarrín a déjà expliqué de façon claire et brillante l'essentiel de ce qui a été arrêté à Lima; à Lima, on a harmonisé les positions des pays en voie de développement et l'on a fait un effort considérable en faveur de l'unité, afin que les solutions que nous proposons soient conformes à la Stratégie internationale du développement; on y a proclamé l'urgence de nos problèmes; on y a réaffirmé la foi que nous avons en la coopération internationale.

64. Nous estimons que la réunion de Lima a été une étape heureuse et efficace. Nous pensons que les pays développés devraient tenir compte de la déclaration et du Programme d'action de Lima et les examiner de très près, avec beaucoup de bonne volonté. Nous espérons voir s'établir un dialogue constructif entre pays en voie de développement et pays développés. Nous espérons que s'établira un échange positif de points de vue.

65. Nous sommes certains qu'après la conférence de Lima la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Santiago du Chili permettra d'obtenir des accords satisfaisants et qu'elle apportera une contribution positive à la solution des grands problèmes qui affectent le développement des nations.

66. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Le rapport de la Deuxième Commission sur le point 46 de l'ordre du jour fait l'objet du document A/8521.

67. Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan pour présenter l'amendement distribué sous la cote A/L.644 et concernant le projet de résolution figurant au paragraphe 22 du rapport.

68. M. Salih Mohamed OSMAN (Soudan) [*interprétation de l'anglais*]: Je serai très bref. Au nom de ses auteurs, je

présente l'amendement contenu au document A/L.644. Le but de cet amendement consiste à éliminer l'illogisme qui se trouve dans l'énoncé actuel du troisième alinéa du préambule et dans le paragraphe 1 du dispositif. Cet illogisme a été signalé à la Commission aussitôt que le texte a été adopté. Au nom des auteurs de cet amendement, qui sont également les auteurs du projet adopté par la Commission, je voudrais remercier la délégation du Kenya, qui proposa primitivement l'alinéa du préambule, d'avoir accepté le texte que nous proposons maintenant. Nous estimons que ce nouvel amendement reflète de façon appropriée dans le préambule l'importance que nous attachons tous à l'examen des critères utilisés jusqu'ici dans l'identification des pays en voie de développement les moins avancés, comme cela a été fait de façon adéquate dans les paragraphes 4 et 5 du dispositif du projet de résolution.

69. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote.

70. M. RAMIREZ OCAMPO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*]: La Colombie va voter en faveur du projet de résolution figurant au paragraphe 22 du document A/8521 et en faveur de l'amendement qui figure dans le document A/L.644, pour les raisons suivantes.

71. En premier lieu, parce que, comme le débat l'a clairement établi, dans ce projet de résolution il s'agit uniquement — je le souligne — d'identifier les pays en voie de développement les moins avancés.

72. En deuxième lieu, parce que c'est là un indispensable premier pas qui permettra d'élaborer plus tard des mesures spéciales en faveur de ces pays.

73. En troisième lieu, parce qu'on a appliqué pour identifier ces pays des critères objectifs proposés par le Comité de la planification du développement² et par le Groupe spécial des experts de la CNUCED³ et l'on a suivi les directives de la résolution 82 (XI) du Conseil du commerce et du développement⁴.

74. En quatrième lieu, parce que, pour allonger cette liste, il faudra continuer d'appliquer ces mêmes critères et en ajouter quelques autres, en respectant toujours le principe de l'objectivité qui a présidé jusqu'à maintenant à cette identification.

75. En cinquième lieu, parce que, conformément à ce qui a été dit très clairement par le représentant des auteurs au cours du débat et comme le prouvent les comptes rendus analytiques des 1399ème et 1402ème séances de la Deuxième Commission, le projet de résolution qui va faire l'objet du vote ne modifie pas la déclaration et les principes du Programme d'action de Lima en ce qui concerne les mesures spéciales en faveur des pays en voie de développe-

² *Ibid.*

³ Rapport du Groupe spécial d'experts des mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.71.II.D.11).

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 15 (A/8415/Rev.1), troisième partie, annexe I.

ment les moins avancés, leur identification et certaines considérations générales.

76. En sixième lieu, parce que, par voie de conséquence, on a conservé les idées concernant l'identification des pays qui se trouvent dans une situation relativement désavantageuse, dans le contexte d'une région géographique déterminée, compte tenu également de l'existence de secteurs économiques critiques de très grande importance et de la consultation auprès des commissions économiques régionales.

77. Septièmement, parce que le représentant des auteurs, le représentant du Soudan, a déclaré expressément, à la 1402ème séance de la Deuxième Commission, accepter les amendements présentés en temps voulu par la Colombie qui apparaîtront dans un autre projet de résolution. Par conséquent, lorsqu'on parlera des mesures en faveur de ces pays et de celles qui seront retenues plus tard, il devra être tenu compte des points 5 et 6 du chapitre H du Programme d'action de Lima qui se lisent comme suit :

“5. Toute mesure spéciale prise en faveur des pays les moins avancés viendrait s'ajouter aux mesures générales applicables à tous les pays en voie de développement.

“6. Toute action ou toute mesure spéciale prise en faveur des pays en voie de développement les moins avancés ne doit pas avoir pour effet de porter atteinte ou préjudice aux intérêts d'autres pays en voie de développement, mais devrait assurer aux moins avancés d'entre eux des avantages convenables et équitables.”

78. M. BRADLEY (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Après l'explication de vote longue et précise du représentant de la Colombie, je ne veux pas retenir davantage l'Assemblée pour lui expliquer en détail les raisons du vote de ma délégation.

79. La délégation de la République Argentine votera en faveur de l'amendement qui a été présenté il y a un instant

par le représentant du Soudan, de même qu'elle votera en faveur du projet de résolution contenu au paragraphe 22 du document A/8521. En agissant ainsi, ma délégation est convaincue que ce projet de résolution ne constitue qu'un premier pas dans l'identification des pays en voie de développement les moins avancés. Ce n'est, je le répète, que le premier pas dans cette tâche d'identification.

80. Ma délégation pense que cette tâche doit être précisée dans le temps afin que la liste puisse envisager les situations d'autres pays et d'autres régions qui ne sont pas retenues dans le présent projet de résolution. Ma délégation espère donc que, lorsque ces questions seront de nouveau traitées à l'avenir, il sera tenu compte des intérêts des pays en voie de développement qui ne présentent pas la caractéristique de pays relativement moins avancés, comme cela a été clairement exprimé dans l'accord général des pays en voie de développement qui a marqué la récente réunion du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Lima.

81. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 22 de son rapport, document A/8521, et sur l'amendement proposé dans le document A/L.644.

82. Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, je mets en premier lieu l'amendement aux voix.

Par 106 voix contre zéro, l'amendement est adopté.

83. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution tel qu'il a été modifié.

Par 106 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté [résolution 2768 (XXVI)].

La séance est levée à 12 h 10.